

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3119**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Boulevard urbain est - Création de réseaux d'assainissement eaux usées et d'eau potable - 3 lots -  
Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Desseigne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 26 mars 2012****Décision n° B-2012-3119**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain est - Création de réseaux d'assainissement eaux usées et d'eau potable - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2221 du 23 mai 2011, le Conseil a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 0344 et a approuvé les travaux d'assainissement et d'eau potable à réaliser sur le boulevard urbain est.

Le présent projet a pour objectif les travaux à réaliser pour la mise en place des réseaux de desserte d'eau potable et d'assainissement pour les futurs aménagements des abords du boulevard urbain est sur la Commune de Vaulx en Velin : restructuration des réseaux d'assainissement existants, création de réseaux primaires de collecte des eaux usées, création de réseaux d'aduction d'eau potable.

Les prestations font l'objet des 3 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- *lot n° 1 : réseaux d'assainissement sous voiries existantes*

Les travaux portent sur :

- la restructuration du réseau de diamètre 500 millimètres de la rue Marius Grosso par un réseau de diamètre 800 millimètres sur une longueur de 300 mètres et le raccordement du nouveau réseau au collecteur structurant existant Carré de Soie,

- la restructuration du réseau de diamètre 500 millimètres de la rue Jacques Tati par un réseau de diamètre 800 millimètres sur une longueur de 240 mètres et le raccordement du nouveau réseau au collecteur structurant existant de l'avenue Franklin Roosevelt ;

- *lot n° 2 : réseaux d'assainissement sous voiries projetées*

Ce lot comprend 2 créations de réseaux :

- sur la partie nord du boulevard urbain est, création d'un réseau de diamètre 400 millimètres sur 315 mètres,  
- sur la partie centrale du boulevard urbain est, entre la rue Marius Grosso, création de 2 réseaux de chaque côté du boulevard de diamètre 400 millimètres puis 500 millimètres sur une longueur de 2 000 mètres ;

- *lot n° 3 : réseaux d'eau potable*

Ce lot comprend également 2 créations de réseaux :

- la réalisation de réseaux de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 2 350 mètres et le maillage avec les réseaux existants sur la partie centrale du boulevard urbain est,

- la réalisation d'un réseau de diamètre 250 millimètres sur une longueur de 250 mètres et le maillage avec les réseaux existants sur la partie sud du boulevard urbain est.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 144-III, 146 et 150 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux de création de réseaux d'assainissement eaux usées et d'eau potable - boulevard urbain est.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision du 29 février 2012, a classé premières, pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : réseaux d'assainissement sous voiries existantes ; entreprise EBM pour un montant de 371 738,75 € HT, soit 444 599,55 € TTC,

- lot n° 2 : réseaux d'assainissement sous voiries projetées ; entreprise Albertazzi pour un montant de 660 067,95 € HT, soit 789 441,27 € TTC,

- lot n° 3 : réseaux d'eau potable ; entreprise Collet pour un montant de 367 975,92 € HT, soit 440 099,20 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés relatifs aux travaux de création de réseaux d'assainissement eaux usées et d'eau potable - boulevard urbain est et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : réseaux d'assainissement sous voiries existantes ; entreprise EBM - pour un montant de 371 738,75 € HT, soit 444 599,55 € TTC,

- lot n° 2 : réseaux d'assainissement sous voiries projetées ; entreprise Albertazzi - pour un montant de 660 067,95 € HT, soit 789 441,27 € TTC,

- lot n° 3 : réseaux d'eau potable ; entreprise Collet pour un montant de 367 975,92 € HT, soit 440 099,20 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 1P09O0344 à hauteur de 710 700 € HT à charge du budget annexe des eaux et sur l'opération n° 2P09O0344 à hauteur de 1 400 500 € HT à charge du budget annexe de l'assainissement, le 23 mai 2011.

**3° - Les montants** à payer au titre du présent marché seront prélevés sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 2315 - opération n° 2P09O0344, pour un montant de 1 031 806,70 € HT et sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 2315 - opération n° 1P09O0344, pour un montant de 440 099,20 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.**